

# CAPL - Liste d'aptitude de B en A

**7 novembre 2013**

Lors de sa déclaration liminaire, **la délégation FO DGFIP 67** a relevé, avec consternation, une baisse de 10% des candidatures, qui cache en réalité un effondrement de 40 % des candidatures issues des agents de la filière gestion publique pour le département du Bas-Rhin.

**Les élus ont déploré également une forte régression du nombre de potentialités** pour le département par rapport à il y a seulement 2 ans.

Comme l'année dernière, les potentialités ne sont pas conformes à la taille du département et pénalisent donc la promotion sociale de nos collègues.

La direction locale (DL) a rappelé les **critères** retenus pour la sélection des dossiers excellents.

Le rapport circonstancié des responsables d'unités est essentiel à l'analyse de la candidature par la direction. La réunion de tous les responsables d'unité, et leurs échanges, l'est encore plus !

Le rapport porte sur :

- les aptitudes et expériences acquises
- les qualités professionnelles
- l'aptitude à exercer l'emploi de catégorie A
- la mobilité fonctionnelle et géographique.

N'hésitez pas à demander copie de ce rapport et un entretien avec votre chef de service !

La particularité pour cette année, est la possibilité de postuler pour une autre filière que celle d'origine. Ce choix de spécialité est néanmoins assorti d'un engagement irrévocable pour une durée 3 ans.

La DRFiP a aussi présenté le bilan de l'an passé :

Age	DGFIP	DRFiP 67
- 40 ans	0%	0%
entre 40 et 50 ans	37 % FF et 38.3 % GP	0%
+ 50 ans	63% FF et 61.7% GP	100%

Les critères d'âge ont disparu des textes car discriminatoires. Pourtant, dans la pratique, on ne peut pas en dire autant. **Les élus FO DGFIP 67 l'ont bien sûr dénoncé !**

Nous avons également rappelé **nos positions : la liste d'aptitude est une voie de promotion !** Chaque collègue a le droit de vouloir l'emprunter !

In fine, deux potentialités ont été octroyées au département du Bas-Rhin.  
La direction locale a souhaité classer 3 candidats.

La liste des agents classés excellents à l'issue de la CAPL n°1 est publiée sur Ulysse 67.

Les élus FO-DGFIP ont voté pour cette liste.

En conclusion, les élus FO-DGFIP 67 ont vivement regretté que les possibilités de promotion se réduisent d'année en année.

**VOS ELUS : Manuel BORRAS – Thierry HAUSSER**  
**Expert : José-Luis PEREIRA**

*FO DGFIP 67, des élus des deux filières en CAPL et en C T L !*  
*FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !*

Section FO DGFIP 67

[fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr)

site local : [www.fo-dgifip-sd.fr/067/](http://www.fo-dgifip-sd.fr/067/)

site national : [www.fo-dgifip.fr/](http://www.fo-dgifip.fr/)



## BULLETIN D'ADHESION

à retourner par la sacoche à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : ..... Echelon : ..... Indice : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : ..... le .....  
(signature)

**→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.55.60